



Juin 2026

Rapport d'activités 2025-2026

Équipe régionale conseillers spécialisés
santé mentale/travail IPS

A large group of people, seen from above, are arranged in a circular formation to create the year '2026'. The individuals are wearing various colored clothing, and their shadows are cast on the ground. The title 'Mot de la coordonnatrice' is positioned to the right of this image.

Mot de la coordonnatrice

Bonjour à tous,

L'année 2025-2026 se veut synonyme "d'augmentation" à tout point de vue. Que ce soit pour les personnes admises au programme l'IPS, les interventions individuelles réalisées, les références reçues ou les collaborations avec nos différents partenaires, l'équipe de conseillers spécialisés santé mentale/travail a mis la main à la pâte pour continuer d'offrir des services de qualité .

En effet, nous dénombrons une augmentation de tout près de 20% de la collaboration avec nos différents partenaires ainsi qu'une hausse de 53% du référencement, de 8% de personnes admises au programme et de 4% d'interventions individuelles réalisées. Ces statistiques représentent un total de 350 actions supplémentaires pour l'ensemble des conseillers spécialisés santé mentale/travail et ce, malgré un effectif réduit, une partie de l'année.

La dernière année marquait également les 15 ans d'implantation du programme IPS au Saguenay-Lac-St-Jean et nous en sommes fiers. Plusieurs activités ont donc eu lieu afin de souligner ce bel accomplissement, entouré d'une équipe solide et engagée pour le programme et pour l'accompagnement auprès des personnes qui désirent s'accomplir professionnellement sur le marché régulier de l'emploi.

Vous trouverez dans notre rapport d'activités 2025-2026 les objectifs et principes du programme IPS, le rôle des conseillers spécialisés santé mentale/travail, les actions réalisées et les statistiques, nos prochaines orientations ainsi que le portrait des personnes soutenues tout au long de l'année.

Bonne lecture !

Manon Belley, coordonnatrice régionale du programme IPS

LE PROGRAMME INDIVIDUALISÉ DE PLACEMENT ET DE SOUTIEN À L'EMPLOI

Objectifs

Implanté en 2000-2001 par l'institut Universitaire en santé mentale Douglas, IPS est un programme qui offre aux personnes vivant une problématique de santé mentale un suivi intensif individualisé à la recherche, au soutien, au retour et au maintien en emploi sur le marché régulier du travail. Le programme IPS est considéré comme faisant partie des meilleures pratiques en santé mentale.

Caractérisée par une approche visant le rétablissement, la croyance du modèle IPS est que chaque personne est capable de travailler de façon compétitive dans la communauté si elle trouve le bon environnement de travail et le bon emploi.

Toutes les expériences vécues par les participants sont considérées comme faisant partie des apprentissages positifs dans le processus de rétablissement de ces derniers. Par le fait même, le programme IPS s'appuie sur l'idée que les symptômes n'empêchent pas une intégration au travail réussie.

Territoire desservi

C'est sous l'initiative de l'Association des ressources alternatives et communautaires en santé mentale de la région 02 (AracSM-02) que le programme IPS a été implanté en 2009. Les conseillers spécialisés santé mentale/travail offrent ainsi des services en employabilité dans les 4 organismes communautaires en santé mentale mandatés à ce volet, soit le Centre de rétablissement le Renfort d'Alma, l'Association Canadienne pour la Santé Mentale de Saguenay, le Centre le Bouscueil de Roberval et le Centre de Santé Mentale l'ArrimAge de Dolbeau-Mistassini. Tout le territoire du Saguenay-Lac-St-Jean est ainsi desservi par le programme IPS.

Rôles du conseiller spécialisé santé mentale/travail

Les rôles du conseiller spécialisé santé mentale/travail sont, entre autres, de soutenir les personnes dans diverses démarches en lien avec l'emploi (rédaction de curriculum vitae, préparation aux entrevues d'embauche, contacts auprès des employeurs, accompagnement dans la communauté) ainsi que dans leur maintien ou leur retour en emploi (soutien dans la gestion des symptômes, entraînement au travail et élaboration de plan de prévention mieux-être).

De plus, le conseiller spécialisé santé mentale/travail offre du soutien aux employeurs par différentes actions (vérification des besoins de main-d'oeuvre, présentation de candidats, aide à la formation et sensibilisation en lien avec la santé mentale).



Principes de base du programme IPS

LE CRITÈRE D'EXCLUSION ZÉRO

Toutes les personnes intéressées par le travail peuvent participer au programme IPS sans distinction de leur diagnostic psychiatrique, de leurs symptômes, de leur histoire professionnelle ou autres, y compris l'abus de substances, les troubles du comportement ou le fait d'avoir un casier judiciaire.

LE SOUTIEN EN EMPLOI COMPLÈTE LE TRAITEMENT

Le travail fait partie du plan de rétablissement de la personne. Le conseiller spécialisé santé mentale/travail participe aux réunions des équipes de santé mentales SI-SIV-SIF du CIUSSS, afin de bien coordonner le projet de travail de la personne.

L'OBJECTIF EST L'EMPLOI COMPÉTITIF

L'emploi recherché fait partie du marché régulier du travail, est ouvert à tous et rémunéré au salaire minimum ou plus. L'emploi peut être à temps partiel ou à temps plein, à contrat ou saisonnier, selon le choix de la personne. Les participants peuvent aussi être accompagnés dans leur projet pour devenir travailleur autonome.

LA RECHERCHE D'EMPLOI RAPIDE

La recherche débute dès que la personne exprime son intérêt pour le travail afin de tirer profit de sa motivation actuelle. Le conseiller spécialisé santé mentale/travail effectue un travail dans la communauté.



UN SOUTIEN CONTINU DANS LE TEMPS

Le soutien est assuré aussi longtemps que la personne le désire et l'intensité de service peut varier selon ses besoins. L'objectif principal demeure toutefois l'autonomie de la personne.

LES PRÉFÉRENCES DE LA PERSONNE SONT PRISES EN COMPTE

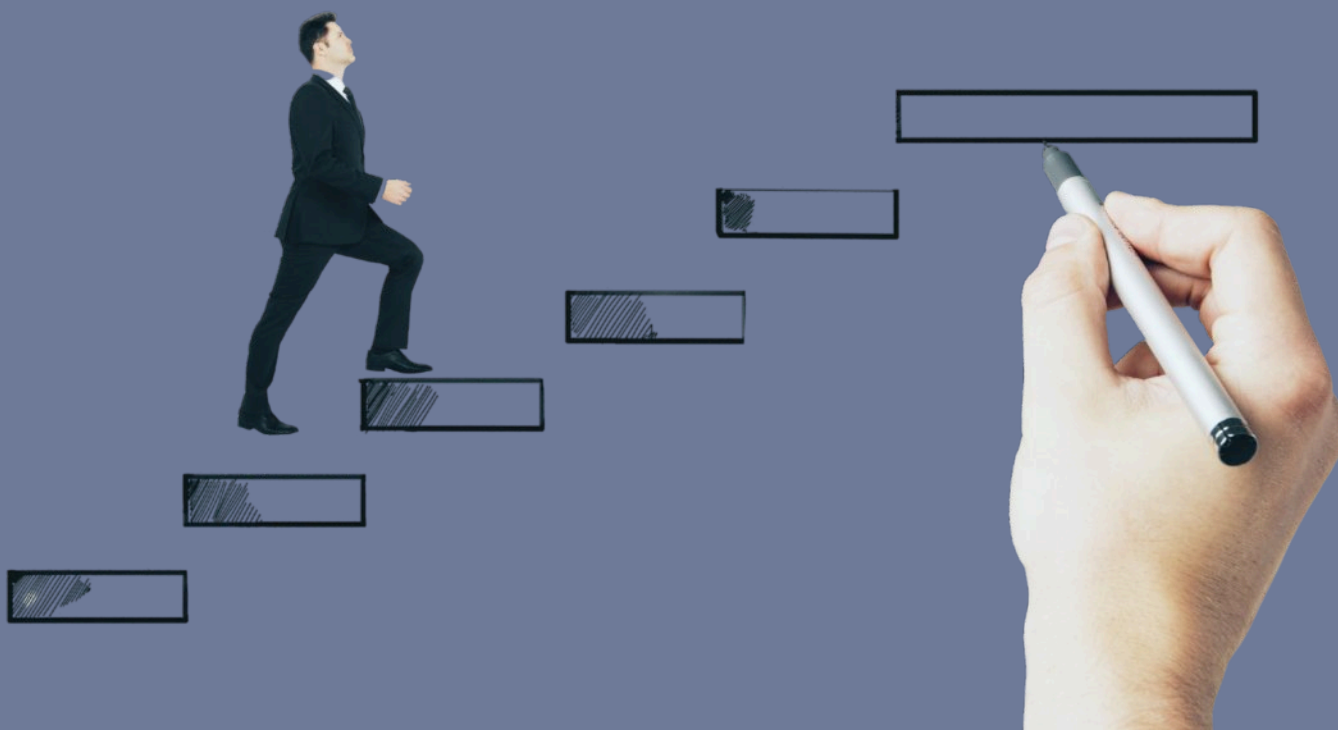
La préférence de la personne joue un rôle essentiel pour déterminer le type de travail, la nature du soutien et la décision de révéler ou non la problématique de santé mentale à l'employeur. L'emploi recherché doit refléter les rêves de la personne.

LE PRINCIPE DE DÉCISION EST PARTAGÉ

Le conseiller spécialisé santé mentale/travail explique à la personne les particularités de l'aide sociale, les retombées de l'emploi sur ses prestations ainsi que sur les autres avantages, dans le but de la guider, l'aider à comprendre et à prendre les bonnes décisions face à son projet de travail.

LE DÉVELOPPEMENT SYSTÉMATIQUE DE L'EMPLOI

Le conseiller spécialisé santé mentale/travail développe un réseau d'employeurs basé sur les intérêts des personnes qu'il accompagne sans toutefois en constituer une banque. Il entretient des relations avec les employeurs locaux et les rencontre de façon régulière.



Nos actions 2025-2026

Souligner les 15 ans d'implantation du programme IPS

- Publication de vidéos CANVA sur les réseaux sociaux;
- Publication d'une infolettre "D'hier à aujourd'hui" et d'un communiqué à différents partenaires;

Mettre à jour le manuel de références régional.

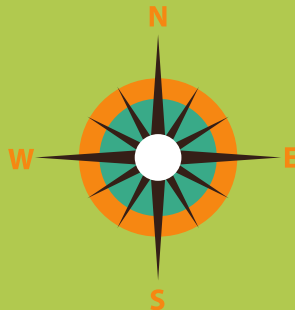
- Sélection des outils à bonifier, conserver ou retirer du manuel;
- Création d'un groupe TEAMS pour faciliter la communication entre les membres de l'équipe et le partage d'outils.

Augmenter la fréquence des démarchages auprès des employeurs.

- Bonification de l'outil: "Maintenir une relation dynamique dans le temps avec un employeur avec les conseillers IPS du Pavois de Québec;
- Finaliser la pochette d'outils pour le démarchage auprès des employeurs;
- Débuter la mise à jour de la formation sur le démarchage auprès des employeurs.

Participation au comité IPS et itinérance pour le projet pilote à Saguenay, Québec et Montréal.

Partage de l'expertise de l'implantation IPS au programme DI-TSA-DP du CIUSSS Centre Sud de Montréal et du rôle de coordination régionale au CIUSSS de la Capitale Nationale.



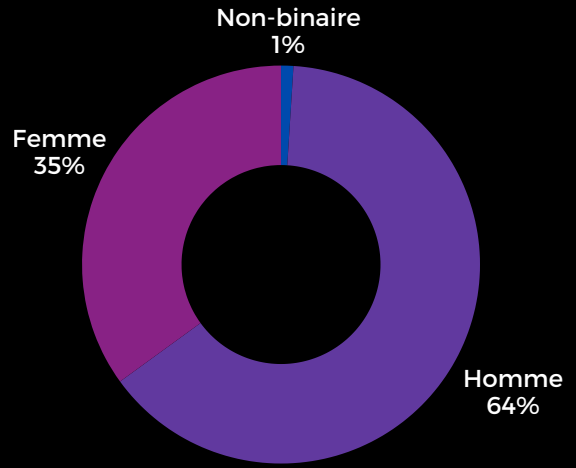
Nos orientations 2026-2027

Finaliser la mise à jour du manuel de références régional.

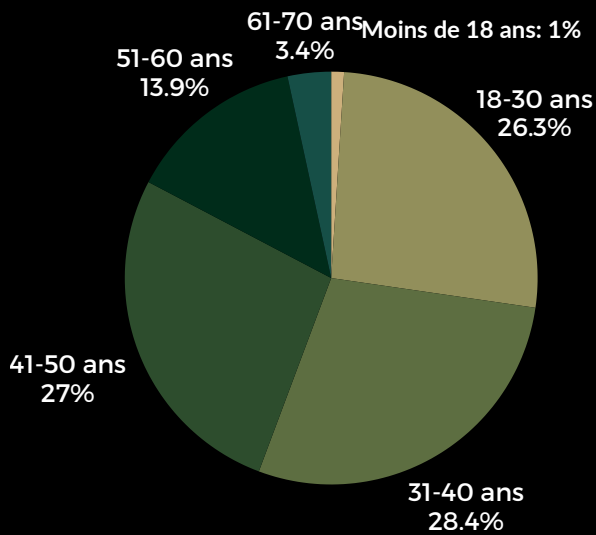
Réaliser 24 démarchages auprès des employeurs par année par conseiller spécialisé santé mentale travail.

Finaliser la formation sur le démarchage auprès des employeurs et présenter la formation à l'équipe régionale de conseillers spécialisés santé mentale/travail.

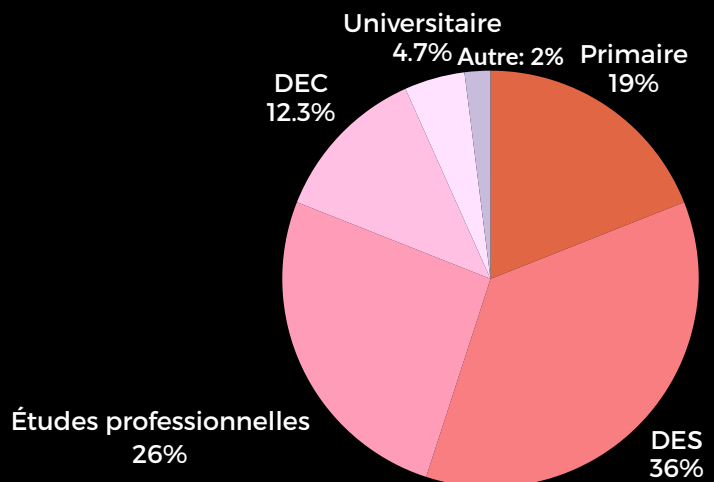
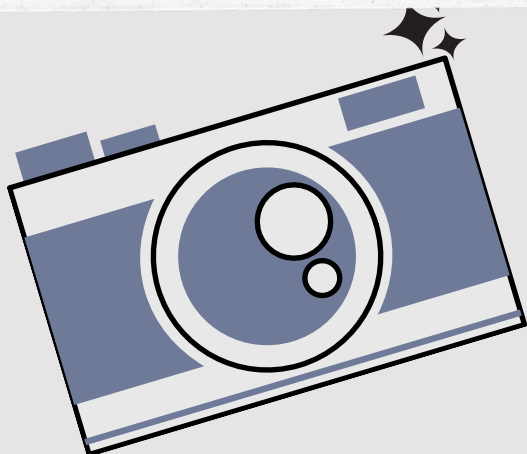
Portrait de la clientèle



Les genres



Groupe d'âges



Scalarité

Bilan statistique des services IPS

295 accueils

Hommes: 167

Femmes: 92

Non-binaires: 2

Employeurs: 14

Collègues de travail: 1

Membres de l'entourage: 19

Suivis en emploi

4015

Provenances des références

Total : 281

53	SI
19	SIV
53	SIF
11	Base CIUSSS
22	Autre CIUSSS
6	Psychiatre
2	Conseiller d'orientation
3	Organisme en employabilité
52	Organisme communautaire
6	GMF
41	Pair aidant
2	Personne elle-même
3	Membre de l'entourage
8	Autre provenance

**Total: 170
CIUSSS**

**Total: 111
provenance
communauté**

Bilan statistique des services IPS

Démarchages auprès
des employeurs

115

Soutien pour
les personnes
en liste d'attente

130

Collaborations
avec le CIUSSS
(Équipes SI-SIV-SIF)

994

LE REAPORT
CENTRE DE RÉTABLISSEMENT

CSM
Arrimage



Association canadienne
pour la santé mentale
La santé mentale pour tous



Centre
Le Bouscueil